



CONSEIL MUNICIPAL **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE ORDINAIRE N° 10 DU 11 AOÛT 2025, À 19H
À LA SALLE DE L'HÔTEL DE VILLE, SITUÉE AU 425, RUE DUFFERIN

MEMBRES PRÉSENTS :

Jody Stone
Maire

Valérie Lavallée
Conseillère

Philippe Dutil
Conseiller

Harvey Stevens
Conseiller

Deborah Bishop
Conseillère

Sandra Harrison
Conseillère

Nicholas Ouellet
Conseiller

MEMBRES ABSENTS :

Aucun

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h, M. le président et maire, Jody Stone, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2025-08-001

Adoption de l'ordre du jour

Ajout du point **12.5 Octroi de mandat pour la démolition du bâtiment situé au 223, rue Dufferin (lot 5 075 695 du cadastre du Québec)**

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR DEBORAH BISHOP

QUE l'ordre du jour de la séance n° 10 du 14 juillet 2025 soit et est adopté avec l'ajout du point 12.5

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2025-08-002

3.1. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025**

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

QUE le greffier soit et est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 juillet 2025.

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 juillet 2025 soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Période de questions des personnes présentes

Aucune

5. RAPPORTS DES ÉLUS ET DES OFFICIERS MUNICIPAUX

5.1. **Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoir au 31 juillet 2025 est déposé.

Nom du fonctionnaire municipal	Montant dépensé
Trevor McLeod	27 186,17 \$
Hughes Ménard	1 359,99 \$

5.2. **Rapport des revenus et des dépenses**

Le rapport des revenus et des dépenses au 31 juillet 2025 est déposé.

5.3. **Rapport d'activités des officiers municipaux**

Le rapport d'activités des officiers municipaux de juillet 2025 est présenté aux membres du conseil.

5.4. **Politique de bienvenue – Accès à la propriété, famille en croissance et accès aux loisirs : listes mensuelles**

La liste des bénéficiaires au 31 juillet 2025 est déposée.

6. CORRESPONDANCE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

RÉSOLUTION 2025-08-003

6.1. **Comptes payés et à payer**

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR SANDRA HARRISON

QUE les listes des comptes payés au 31 juillet 2025 et à payer en août 2025 soient adoptées et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des comptes	Montant
Comptes payés en juillet 2025	63 615,34 \$
Comptes à payer en août 2025	525 555,43 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. **Dépôt de la liste des comptes débiteurs**

La liste des comptes débiteurs est déposée.

RÉSOLUTION 2025-08-004

6.3. **Nomination de la secrétaire d'élection**

CONSIDÉRANT QUE des élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE selon le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le président d'élection nomme une secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE le président d'élection avise le conseil municipal, conformément à l'article 72 alinéa 1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la nomination de Mme Penny Thériault, à titre de secrétaire d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2025-08-005

6.4. Octroi de dons supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre du comité d'administration du parc Weir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de financement afin de soutenir ses opérations;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE les membres du conseil autorisent le don de 1 500 \$ pour le parc Weir.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. LÉGISLATION

RÉSOLUTION 2025-08-006

7.1. Politique de remboursement des frais de loisirs – Modification

CONSIDÉRANT QUE la ville a une *Politique de remboursement des frais de loisirs*;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Magog imposera pour la saison 2025-2026 une surtaxe sur différentes activités sportives pour les non-résidents;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge important que les jeunes de Stanstead puissent avoir accès à certaines activités sportives non disponibles à Stanstead;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de supporter financièrement une partie des frais de surtaxe pour certaines activités sportives pour les jeunes de 0 à 17 ans;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE

QUE l'article 4 – Activités et loisirs admissibles soit remplacé par le suivant :

Sont considérés admissibles à un remboursement les activités et loisirs suivants :

- Danse;
- Golf;
- Gymnastique;
- Hockey sur glace;
- La crosse;
- Nage synchronisée;
- Natation;
- Patinage artistique;
- Le soccer, la balle-molle, le baseball et le basketball seulement dans les cas où il est impossible pour un enfant de pratiquer ce sport à Stanstead en raison de son niveau puisqu'aucune équipe de cette catégorie n'est existante à Stanstead (catégorie supérieure à ce qui est offert à Stanstead).

Toute autre activité pourra être soumise pour évaluation au conseil municipal pour en juger l'éligibilité, laquelle sera déterminée à l'entière discrétion du conseil municipal.

QUE l'article 5 – Objet du remboursement soit remplacé par le suivant :

Sous réserve des limitations à l'aide financière décrites à l'article 7, la Ville de Stanstead s'engage à rembourser 75 % de la surtaxe pour des non-résidents liée à l'inscription à des activités ou à des loisirs admissibles dans une autre municipalité et à 100 % des frais d'inscription réguliers à des activités ou à des loisirs admissibles (article 4).

Sont spécifiquement exclus à des fins de remboursement tout type d'achat d'équipement ou de matériel ainsi que la location d'équipement ou de matériel permettant la pratique de sports ou d'activités.

QUE l'article 7 – Limitations à l'aide financière soit remplacé par le suivant :

L'aide financière maximale par enfant par année civile sera de 100 \$ pour des frais d'inscription réguliers à des activités ou à des loisirs admissibles. Aucune demande ne pourra être déposée pour le remboursement d'un montant inférieur à 50 \$. Par contre, plusieurs activités ou loisirs dont l'inscription a eu lieu dans une même période pourront être cumulés pour former un montant de 50 \$ ou plus.

Le montant maximal pour une surtaxe pour des non-résidents liée à l'inscription à des activités ou à des loisirs admissibles dans une autre municipalité est de 425 \$ par inscription et pour un total de 800 \$ par ménage par année.

QUE l'article 8 – Procédure de dépôt d'une demande de remboursement soit remplacé par le suivant :

Pour déposer une demande de remboursement, un parent ou le tuteur légal de l'enfant doit remplir le formulaire à cet effet, lequel est en annexe à la présente politique, et le retourner à l'hôtel de ville à l'attention du trésorier. Ce formulaire est disponible à la réception de l'hôtel de ville ainsi que dans le site Internet de la Ville de Stanstead.

De plus, le parent ou le tuteur légal de l'enfant devra déposer avec le formulaire dûment rempli l'ensemble des documents suivants :

- Une preuve de résidence à Stanstead du parent/tuteur demandeur;
- Une copie du dernier bulletin scolaire de l'enfant à titre de preuve de résidence de l'enfant;
- Une copie du reçu de paiement des frais d'inscription de l'enfant pour les loisirs et les activités faisant l'objet de la demande.

QU'un montant de 10 000 \$ du surplus libre soit affecté pour le reste de l'année 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à la sécurité publique est déposé.

RÉSOLUTION 2025-08-007

8.2. Demande de subvention au volet 4 du Fonds régions et ruralité par la Régie Incendie Memphrémagog-Est - Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux de Hatley, le Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, le Canton de Stanstead, Stanstead-Est, Ogden et Barnston-Ouest désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service offerts aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est (RIME) dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR DEBORAH BISHOP

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead s'engage à participer au projet de « Ressource interne en sécurité civile »;

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil municipal nomme la RIME organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE le conseil municipal désigne M. Hughes Ménard, directeur général pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2025-08-008

8.3. Convention de financement du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) de la caserne incendie no.1 – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la convention d'aide financière pour le projet Stanstead - 2030017 dans le cadre du PRACIM le 24 juillet 2025;

PROPOSÉ PAR PHILIP DUTIL
APPUYÉ PAR DEBORAH BISHOP

QUE le conseil confirme avoir pris connaissance de la convention d'aide financière pour le projet;

QUE le conseil autorise le maire, M. Jody Stone, à signer ladite convention d'aide financière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif aux travaux publics est déposé.

10. GESTION DES EAUX (HYGIÈNE DU MILIEU)

10.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif à la gestion des eaux est déposé.

RÉSOLUTION 2025-08-009

10.2. Vidange, transport et disposition de boues de l'usine Rock Island – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède une usine de traitement des eaux usées qui génère des boues nécessitant une vidange, un transport et une disposition en règle de ces boues avec les normes environnementales provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le coût de traitement des boues peut varier selon la quantité et l'évaluation du coût est sommaire;

CONSIDÉRANT QUE la dernière vidange permettra de vider complètement les boues accumulées;

PROPOSÉ PAR HARVEY STEVENS
APPUYÉ PAR SANDRA HARRISON

QUE le conseil autorise le paiement d'un montant de 28 800 \$ taxes en sus à la compagnie Viridis Environnement;

QUE le montant soit pris à même la réserve d'eaux usées de Rock-Island.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1. Rapport d'activités

Le rapport d'activités relatif aux loisirs et culture est déposé.

RÉSOLUTION 2025-08-010

11.2. Comité du Cercle de pierres – Nomination d'un nouveau membre

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place le Comité consultatif du Cercle de pierres en juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'un des membres représentant les intérêts du secteur commercial de Rock-Island a démissionné;

CONSIDÉRANT QUE trois candidats ont été proposés aux membres du Comité consultatif du Cercle de pierres;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande au conseil que les membres représentant les intérêts du secteur commercial puissent être d'un autre secteur que celui de Rock-Island;

PROPOSÉ PAR NICHOLAS OUELLET
APPUYÉ PAR HARVEY STEVENS

QUE le conseil approuve la recommandation du comité et accepte que les membres représentants les intérêts commerciaux ne soient pas obligatoirement du secteur de Rock-Island;

QUE le conseil approuve la recommandation du comité et nomme Mme Robin Lang membre du Comité consultatif du Cercle de pierres à titre de représentant du secteur commercial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2025-08-011

11.3. Achat d'un module de jeux pour le parc des Générations

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire compléter l'offre d'activités et d'équipements au parc des Générations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite offrir une activité pour la petite enfance (0-5 ans);

CONSIDÉRANT QUE l'Association des loisirs de Stanstead a confirmé sa participation financière au montant de 21 308 \$ pour l'achat d'un module de jeux;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR NICHOLAS OUELLET

QUE le conseil accepte l'achat d'une maisonnette d'activités, fabriquée en bois (EC-648) selon l'offre de l'entreprise Tessier Récréo-Parc du 22 juillet 2025 au montant de 22 323 \$ taxes en sus;

QUE le montant supplémentaire de 1 015 \$ soit pris à même la réserve d'offre de loisirs sportifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12.1. Rapport d'activités et dépôt du rapport mensuel pour les permis et certificats émis en juin 2025

Le rapport d'activités et la liste des permis et certificats émis en juin 2025 sont déposés.

RÉSOLUTION 2025-08-012

12.2. Projet de règlement 2012-URB-03-03 modifiant le règlement de lotissement 2012-URB-03 – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Philip Dutil que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement no 2012-URB-03-03 intitulé Règlement no.2012-URB-03-03 amendant le règlement de lotissement no 2012-URB-03 et ses amendements de la Ville de Stanstead sera déposée.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- Retirer les redevances pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2025-08-013

12.3. **Projet de règlement no 2025-URB-12 intitulé « Règlement 2025-URB-12 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments – Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Harvey Stevens que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement no 2025-URB-12 intitulé Règlement no.2025-URB-12 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments sera déposée.

Ce règlement aura pour objet de :

- Contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés dans la Ville et forcer les propriétaires de bâtiment à entretenir leur propriété.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2025-08-014

Le conseiller M. Nicholas Ouellet déclare son intérêt et se retire des délibérations.

12.4. **Demande d'agrandissement de la gravière situé sur le lot 5 075 639 propriété du Collège de Stanstead**

Projet de règlement 2022-URB-10-02 modifiant le règlement de lotissement 2022-URB-10 relatif aux usages conditionnels – Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Philip Dutil que lors d'une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement no 2022-URB-10-02 intitulé Règlement no.2022-URB-10-02 amendant le règlement d'usage conditionnel no 2022-URB-10 et ses amendements de la Ville de Stanstead sera déposée.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement d'usage conditionnel afin :

- D'autoriser l'agrandissement d'une gravière sur le lot 5 075 639 du cadastre du Québec dans la zone RU4 sous certaines conditions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseiller M. Nicholas Ouellet réintègre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2025-08-015

12.5. **Octroi de mandat pour la démolition du bâtiment situé au 223, rue Dufferin (lot 5 075 695 du cadastre du Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a acquis l'immeuble située au 223 rue Dufferin (lot 5 075 695 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite y aménager une plate-forme avec une vue sur la rivière Tomifobia;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une aide financière de la MRC pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a prévu un budget à son plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment actuel doit être en partie démoli pour l'aménagement de la plate-forme;

PROPOSÉ PAR VALÉRIE LAVALLÉE
APPUYÉ PAR SANDRA HARRISON

QUE le conseil octroi le mandat de démolition à Excavation Bonsens inc. pour un montant de 25 000 \$ taxes en sus;

QU'un montant de 23 000 \$ soit prévu pour la disposition du matériel;

QUE le montant soit pris à même le budget d'aménagement d'une passerelle d'observation de la rivière Tomifobia au plan triennal d'immobilisation 2025-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. CORRESPONDANCE

Aucune.

14. AFFAIRES DIVERSES

Nom du / de la conseiller.ère	Sujet
Jody Stone	<ul style="list-style-type: none"> • Participation au Festimusik, souligne les améliorations organisationnelles et remercie les membres du conseil qui ont été bénévoles; • Participation à l'évènement <i>À l'Ombre du Devoir</i> qui met en lumière les valeurs de solidarité, d'engagement et de diversité organisé par le Centre d'Art et Artistes-Zan (CAAZ) avec la présence de la députée provinciale de St-François, Mme Geneviève Hébert et des représentants de la députée fédérale de Sherbrooke, Mme Élisabeth Brière; • Annonce qu'il y aura le soulèvement du trentième anniversaire de la fusion des trois villages lors du Septemberfest.
Philippe Dutil	<ul style="list-style-type: none"> • Invite à un évènement pour souligner le 65e anniversaire du Parc Weir samedi le 16 juin entre 11h et 19h et il y aura un sondage sur les attentes des visiteurs pour l'avenir du parc.
Harvey Stevens	<ul style="list-style-type: none"> • Souligne que le Festicars, l'exposition de voitures au Festimusik, a eu une augmentation du nombre de participants; • A reçu une demande afin de voir à réduire l'intensité des lumières au poste de douanes de Rock Island durant les heures de fermetures.
Sandra Harrisson	<ul style="list-style-type: none"> • Une grosse roche a été retirée lors des travaux d'aménagement du parc Banting et a été déplacée au parc des Générations.
Deborah Bishop	<ul style="list-style-type: none"> • Remercie les conseillers bénévoles au Festimusik
Valérie Lavallée	<ul style="list-style-type: none"> • Souligne qu'un banc d'estrade au parc Beebe Memorial a besoin de réparation; • Demande de vérifier la responsabilité de certains dommages advenant lors de la location de parc.

15. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

Nom du / de la citoyen-ne	Sujet
Guy Ouellet	<ul style="list-style-type: none"> • Donne des précisions sur le projet d'agrandissement de la gravière du Collège de Stanstead; • Demande des précisions à propos du prochain règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
Denis Lachance	<ul style="list-style-type: none"> • Demande à trouver une solution au problème de poussière sur la rue Principale à Beebe; • Demande si la Ville prévoit remettre un radar pédagogique sur la rue Principale à Beebe.
Jonathan Moelleur	<ul style="list-style-type: none"> • Présente sommairement son projet et demande au conseil de faire une demande à la MRC de Memphrémagog afin de retirer une partie du lot 5 076 352 du cadastre du Québec de la zone de réserve au schéma d'aménagement et de développement durable

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2025-08-016

PROPOSÉ PAR DEBORAH BISHOP
APPUYÉ PAR PHILIP DUTIL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.

Stanstead, le 14 juillet 2025

Le président

Jody Stone

Le greffier

Hughes Ménard